

INITIATION A LA PRATIQUE DU VTT

BULLETIN D'ENGAGEMENT
(Cocher les cases utiles et signer au verso)



Nom :

Prénom :

Sexe : H F

Age : _____

| | | |
|----------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Sera accompagné(e) d'un adulte ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Aura son véhicule personnel ? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Nbre de VTT ? | | |
| Nom, prénom de l'accompagnateur | | |
| N° de portable en cas de besoin | | |

RÉGLEMENT

Randonnée et initiation VTT ouvertes à tous

- Horaires – 9H à 9H30 débriefing – 9H30 départ du camping avec véhicules
- Le départ ne sera pas fait du camping, les organisateurs bénévoles amèneront les enfants ou adultes dans leurs véhicules personnels.
- Un accompagnateur bénévole est diplômé d'état et il pourra initier au plus jeune la pratique du VTT sur un circuit de 10 Km environ. (maniabilité, franchissement, orientation, rouler en groupe, mécanique, gestion de l'effort, respect de l'environnement...)
- Les participants ou les parents pour les mineurs dégagent le comité des fêtes de BRENGUES ainsi que les bénévoles de toute responsabilité en cas d'accident et de ses conséquences pouvant survenir lors de cette journée ou du transport éventuel des participants.
- Les participants s'engagent à être assuré à titre personnel en Responsabilité Civile et Accident pour l'ensemble des risques liés à leur participation.
- Le retour pourra se faire en vélo jusqu'au camping avec les accompagnateurs.
- Si des parents accompagnent leurs enfants, les organisateurs pourront demander de l'aide pour encadrer en cas d'un trop grand nombre de participants.
- Le circuit ne sera pas balisé, chaque participant s'engage à suivre et respecter les consignes des accompagnateurs.
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non licenciés.
- Pas de certificat médical obligatoire.
- Port du casque obligatoire

